

L'hygiène scolaire et l'inspection des écoles

Rapport présenté au Congrès des Médecins de langue française tenu à Sherbrooke

Par le Dr J. Kennedy, médecin de l'Hôtel-Dieu de Montréal

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réclame ce soir votre attention sur un sujet de la plus haute importance pour la santé des enfants de notre province et par conséquent pour les générations futures qui doivent peupler le sol sur lequel nous vivons. La question de l'Hygiène Scolaire a déjà été traitée d'une façon magistrale par deux hygiénistes distingués, notre Président l'Hon. Docteur Pantaléon Pelletier et Monsieur le Dr Joseph Edouard Laberge de la Commission d'Hygiène de la Ville de Montréal.

Ces messieurs, lors de la dernière convention annuelle des services sanitaires tenue dans la Ville de Sherbrooke le 25 et 26 du mois d'août dernier, ont fait des communications aussi intéressantes par leur valeur d'observation que par les conclusions auxquelles ils sont arrivés.

Un professeur éminent par ses écrits, Mr Edward Stephens de New York a dit que plus on est instituteur et plus on pense au sujet de cours ou matière de programme d'enseignement, moins on donne d'attention au côté hygiénique de l'éducation.

Le cours d'étude plutôt que l'enfant s'empare de l'esprit.

Je dirai que le but et l'objet d'une école ou d'une maison d'éducation est l'entraînement des facultés de l'esprit, et la direction du développement physique du corps.

Il n'est pas du domaine du médecin d'intervenir dans l'enseignement intellectuel et religieux, mais quand il devient nécessaire d'enfermer l'enfant pendant huit heures par jour dans une atmosphère confinée, c'est le devoir du médecin de parler.

Il a le droit de dire les conditions dans lesquelles doit être placé l'enfant, il doit aviser les instituteurs sur l'hygiène à suivre. Mens sana in corpore sano, un cerveau sain dans un corps sain devrait être la devise des peuples du monde jusqu'à la fin des temps.

Nous sommes dans un siècle où la tendance est vers la centralisation de la population dans les villes et les villages.

Presque la moitié de la population de la Province de Québec demeure dans la ville de Montréal, plus que les trois-quarts sont disséminés dans les villes et les villages de la Province. Ce groupement central du peuple

porte en lui une tendance à la dégénérescence du peuple.

Si nous voulons dans la lutte économique moderne arriver à conserver la force de la race qui peuple notre sol canadien, c'est non seulement en développant son intelligence, en lui donnant des notions de morale, mais en accordant à l'enfance, et à la jeunesse un entraînement hygiénique qui lui conservera sa vigueur. Cet entraînement doit être donné dans des bâtisses convenables et l'idéal d'une maison d'école ou pensionnat, c'est d'être bien éclairé, bien ventilé, bien chauffé en hiver, salubre et à l'épreuve du feu.

Les maisons à l'épreuve du feu étaient autrefois très dispendieuses mais avec les améliorations dans le maniement des matériaux, et l'emploi du béton et de l'acier, elles sont plus à la portée des communautés religieuses et des municipalités scolaires.

La nécessité d'une école à l'épreuve du feu devient de plus en plus évidente. J'ai été étonné en parcourant les statistiques des compagnies d'assurance américaine contre les incendies, de constater que dans l'année 1908, dans les États de l'Union Américaine, cent cinquante maisons d'école ont été détruites par l'incendie.

Ce nombre est si considérable qu'il nous fait penser au danger qui menace tant de nos maisons d'éducation. Les règlements du Conseil d'Hygiène Provincial imposent l'obligation aux écoles et aux pensionnats de posséder des escaliers de sauvetage en cas d'incendie.

Les municipalités scolaires et les pensionnats n'obéissent pas toujours à ce règlement.

L'observateur qui parcourt les riants campagnes de notre province est frappé par l'absence d'escaliers de sauvetage dans beaucoup des pensionnats de la Province.

Est-ce la peur de nuire à l'effet artistique des gracieux couvents ou des solides collèges? Peut-être.

Néanmoins l'on conçoit qu'il faut regarder le côté utilitaire et insister sur l'addition de ces appareils à toutes nos maisons d'éducation.

Il est facile de comprendre que dans un cas d'incendie les élèves deviennent excités et le désordre s'empare d'eux. Les élèves exercés garderont leur sang froid et feront la descente des escaliers de sauvetage ou même de l'école dans un ordre parfait. Ces exercices sont obligatoires dans presque toutes les écoles des États Unis. Ils sont pratiqués dans quelques écoles de Montréal, et sont connus sous le nom de "fire drill" ou exercice de prévoyance contre l'incendie.

J'en ai été témoin il y a quelques années lors d'une visite avec un confrère de Montréal à une des écoles publiques de la ville de Buffalo. L'école était une bâtisse à trois étages et nous étions près de terminer une inspection très intéressante. Nous étions montés au troisième étage dans une salle qui contenait environ cinquante élèves.

L'instituteur donnait une leçon d'arithmétique. Je lui pose la question, que feriez-vous en cas d'incendie? Il me pria de le regarder. Je le vis faire un signe de la main. En un instant tous les élèves étaient debout